

COMPTE-RENDU **CAPD du 2 avril 2013**

Déclarations liminaires des syndicats

(à lire sur le site du SNUipp)

Sur les rythmes scolaires, le DASEN fait part de sa préoccupation d'adapter le règlement départemental. Il semble que le Ministère souhaite que la réflexion avance au premier trimestre 2013-2014 pour les écoles restant à 4 jours à la rentrée 2013. Le DASEN ne peut pas encore donner la liste des communes passant à 4,5 jours en 2013, ni non plus aborder la question des temps partiels et du service des ZIL. Pour les communes ayant l'intention de passer à 4,5 jours, s'il y a désaccord entre mairie et enseignants, il souhaite qu'il y ait conciliation et il appréciera ensuite la situation au cas par cas..

Il confirme que le mouvement sera plus compliqué que l'année dernière. Il indique son souci de l'information la plus complète des collègues pour ce mouvement, qui sera restreint. Il reconnaît par ailleurs que la charge des directeurs sera encore alourdie.

Sur la formation continue, il dit son intention de maintenir un plan de formation, reconnaissant un certain nombre de contraintes : Les priorités sont les PES, qui mobilisent les brigadiers, et les stages de directeurs. Il faudra voir ce qui reste. Il souligne aussi un problème de budget de frais de déplacement, réduit cette année de 15 %, et encore de 10 % pour l'année prochaine.

Liste d'Aptitude des PE

21 candidatures ont été déposées, il y avait 12 possibilités, 9 candidatures n'ont donc pas été retenues.

Congés de formation

Il y a eu 66 demandes, pour une enveloppe de 84 mois rémunérés. 9 demandes prioritaires (prolongations de congés de formation précédemment accordés) ont été satisfaites. 6 personnes supplémentaires ont obtenu un congé, pour un total de 60 mois. Les Délégués du Personnel ont demandé une rallonge de 6 mois pour permettre à la collègue suivante de la liste de partir. Plus généralement, le SNUipp dénonce l'insuffisance des moyens alloués.

Demandes d'annulation de permutations informatisées

Le DASEN a accepté deux demandes d'annulation, il en a refusé une (insuffisamment motivée). Le Secrétaire Général rappelle que ces collègues perdent leur poste actuel et participeront au mouvement des sans-postes.

Questions diverses SNUipp-FSU

1) Rythmes scolaires et mouvement des personnels :

- Quelles sont les communes qui ont demandé le report à 2014 pour le passage à 4,5 jours ?

- Comment allez-vous informer les enseignants ?

R : Dès qu'on le sait, info sur Dokia le 4 avril, sous réserve de validation du CDEN. 50 communes n'ont pas répondu à la demande du Ministère. J'informerai le CDEN des horaires si je les ai. Les maires ont jusqu'à juin pour arrêter les modalités.

- Comment allez-vous organiser les regroupements de services des temps partiels ?

- Pour les écoles passant à 4,5 jours, quel sera l'emploi du temps des personnels à temps partiel ?

- Comment allez-vous organiser le temps de service des ZIL et BD avec des rythmes de travail différents ?

DASEN : J'attends de savoir, de mieux connaître la carte du département. ce sera un nombre restreint de communes, nous n'atteindrons pas les 25 %. C'est plus simple pour les petites communes. J'assurerai les remplacements du mercredi matin.

2) Qu'en est-il de l'information que vous deviez communiquer aux écoles en ce qui concerne l'importance de la mise à jour du DUER ? Qu'en est-il de la mise en place du registre de santé et sécurité au travail et du registre de signalement de danger grave et imminent ?

Secrétaire Général : Beaucoup d'écoles n'ont pas d'information. Une note à destination des personnels est en préparation sur les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), les DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques), les registres.

3) Le formulaire de recensement après grève n'est toujours pas conforme. Vous vous étiez engagé à accompagner ce document d'un mail rectificatif. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

SG : J'ai adressé le mail aux IEN.

Rappel des consignes du SNUipp : Le directeur transmet à chaque adjoint une copie du document de l'administration, il n'a pas à signer ce document.

4) Une nouvelle circulaire nationale autorise le temps partiel pour les directeurs ; comment comptez-vous la mettre en œuvre ?

DASEN : Il m'a semblé sage de donner les mêmes consignes que l'année dernière. J'ai eu la connaissance de cette règle en plein mouvement. Ce texte, certes, on va l'appliquer l'an prochain.

SG : Le directeur doit s'engager à assurer l'ensemble des missions. Ce sera vu au cas par cas.

Commentaire du SNUipp-FSU : La circulaire du mouvement, qui interdit le temps partiel aux directeurs, n'est donc pas conforme à la réglementation. Un directeur peut être autorisé à travailler à temps partiel. Contacter le SNUipp au besoin.

5) Il y aura trop peu de temps entre le moment où vous informerez les personnels des écoles passant à 4,5 jours et la fermeture du serveur mouvement. Jusqu'à quelle date pouvez-vous reporter la fermeture du serveur ?

DASEN : On ne peut pas reporter la date.

6) Pourquoi avez-vous décidé de ne pas tenir compte des avis donnés en groupe de travail (liste d'aptitude + barème) concernant le recrutement des enseignants sur les postes supplémentaires ?

DASEN : Pour des raisons réglementaires. Lors d'un regroupement des DASEN, on nous a confirmé la nécessité d'une adéquation forte entre la personne et le projet de l'école. Ce sera donc une commission qui choisira parmi les postulants.

Pour les maternelles (scolarisation des moins de 3 ans), pas de profilage du poste. Le collègue intéressé s'informe auprès de l'IEN et du directeur, et participe au mouvement.

Le SNUipp a rappelé son opposition aux postes à profil.

7) Quels postes seront bloqués pour les PES ?

R : La liste des postes réservés aux PES n'arrête pas de bouger, on a bloqué 65 postes vacants. Il peut encore y avoir des modifications à la marge.

8) Combien y a-t-il de postes vacants ?

R : 0

9) Combien y a-t-il de classes non remplacées en février et mars ?

R : Entre 5 et 13 classes non remplacées. Par ailleurs, les ZIL vont remplacer sur les stages PES.

10) Pourquoi n'y a-t-il qu'une seule place au concours interne de professeur des écoles, alors qu'il y a 10 candidats ?

R : C'est le choix du recteur, sur la base d'une répartition nationale.

11) Allez-vous retenir la proposition du SNUipp-FSU pour les postes concernant les M2 contractuels (les affecter en surnombre dans des écoles sans décharge de direction ou dans des écoles de 8 ou 9 classes à la limite de la demi-décharge) ?

R : Non

12) Pourquoi les postes de décharge 100% direction ne sont pas devenus des postes de TD ?

R : Les postes de TD regroupent des services fractionnés.

Rappel SNU : On avait convenu lors d'une précédente CAPD que ces décharges seraient considérées comme TD.

R : Ce sera vu en cas particuliers.

Questions diverses des autres syndicats

Mouvement interdépartemental, combien d'ineat, d'exeat ?

5, 6 demandes d'exeat. Le DASEN refusera les ineat cette année, à l'exception de ceux qui lui seront imposés.

Combien reste-t-il d'instituteurs dans le Gard ?

124

Affelnet et charge de travail des directeurs:

DASEN : Je considère les charges comme réelles. Je suis prêt à mobiliser des brigadiers à la demande de l'IEN. Je ne peux pas, j'ai des instructions, utiliser le temps d'aide personnalisée.

Mouvement des TD :

SG : En Groupe de Travail les syndicats ont demandé que le mouvement ait lieu en juin. Les contractuels seront affectés comme modulateurs et sur des quarts de décharge de direction. Les directeurs ont aussi une mission d'aide aux débutants. On imposera le jour de décharge à ceux qui seront remplacés par des contractuels. Les Délégués du personnel demandent que les services des TD ne soient pas trop modifiés, pour qu'ils puissent bénéficier de priorités.